

ALHOA - Procédure d'inscription et/ ou de réinscription pour 2022
Membres actuels (adultes et enfants > 14 ans)

1. Visite médicale annuelle (médecin traitant) avec ou non un ECG avec effort si obligatoire (cardiologue) ¹ :

Avant examen : assurez-vous que vous disposez du certificat médical LIFRAS ² que vous trouverez dans votre carnet de certification ou disponible à la boutique du club via Vincent DESART (0475/23.89.64).

Lors de l'examen : faites remplir et signer le certificat médical en question par le médecin. Soyez prévoyant, prenez rendez-vous tôt assez pour une visite en décembre.

2. Scanner et transmettre les documents (certificat médical + formulaire d'inscription) remplis et signés à notre secrétaire Valérie VANDEPUT (valvandepu@hotma.com – 0471/41.30.81).

3. Verser le montant de votre cotisation sur le compte du club BE53 3630 4479 5953 en mentionnant vos nom et prénom + affiliation ALHOA 2021.

¹ L'ECG est obligatoire pour les plongeurs brevetés selon la périodicité suivante :

- Plongée enfant entre 8 et 13 ans : électrocardiogramme au repos doit être réalisé en début d'activité, au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'inscription au club. L'ECG au repos ne doit pas être répété sauf en cas de reprise après 5 ans d'interruption.
- Plongée adulte à partir de 14ans : électrocardiogramme à l'effort doit être réalisé en début d'activité, au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'inscription au club. L'ECG à l'effort ne doit pas être répété avant l'âge de 35 sauf en cas de reprise après 5 ans d'interruption.

Ensuite à partir de 35 ans, un nouvel ECG à l'effort tous les 5 ans.

À partir de 45 ans, un nouvel ECG à l'effort tous les deux ans.

À partir de 55 ans, un nouvel ECG à l'effort tous les ans.

Passage de la plongée Enfant vers la plongée Adulte :

Un jeune de 14 ans qui passe à la plongée adulte doit faire un ECG à l'effort avant de plonger avec son brevet 1* (piscine et milieu naturel).

² Seuls les certificats LIFRAS mentionnés ci-dessus seront acceptés. En effet, seuls ces certificats permettent au médecin de prendre connaissance des contre-indications à la plongée.

COTISATIONS 2022 (*)		
Inscription annuelle (à partir du 1/1 jusqu'au 31/12)	Adulte	Enfant
Membre en première appartenant	130,00 €	130,00 €
2ème membre et suivants en première appartenance habitant sous le même toit	120,00 €	120,00 €
Membre en deuxième appartenance	65,00 €	65,00 €
Inscription en fin d'année (à partir du 01/09 jusqu'au 31/12)		
Nouveau membre plongeur sous couvert de l'assurance "nageurs"	30,00 €	30,00 €
Inscription à partir de septembre pour une durée de 16 mois		
Membre en première appartenance	170,00 €	170,00 €
2ème membre et suivants en première appartenance habitant sous le même toit	160,00 €	160,00 €
Nageur		
Nageur (parent au 1er degré ou cohabitant d'un membre plongeur ALHOA/VIKINGS)	--	--
Nageur autre que défini ci-dessus	30,00 €	60,00 €
Administrateur (**)		
Assistant-Moniteur et Moniteur en exercice	65,00 €	--

* Le paiement de la cotisation se fait par versement sur le compte du club n° BE53 3630 4479 5953.

** Les administrateurs sont exempts du paiement de la cotisation, vu leur engagement, leurs responsabilités et l'investissement que cela représente.

- 4. Abonnement PLATE TAILLE** : si vous optez pour l'abonnement PLATE TAILLE 2022 (30,00 € pour l'année), ajouter ce montant à votre versement et mentionnez « +abonnement PT 2022 » (sous réserve de modification).
- 5. Cachet club dans le carnet** : à solliciter auprès d'un administrateur³ aussitôt que votre certificat médical est en possession du secrétaire et votre cotisation versée (munissez-vous de la preuve de paiement).
- 6. Carte ARENA et CMAS** : ces cartes vous seront remises une fois en notre possession. En cas d'urgence (voyage imminent par exemple), contactez notre secrétaire Valérie VANDEPUT (valvandepu@hotma.com – 0471/41.30.81).

PRÉCISIONS IMPORTANTES :

1. Pour être couvert dès le 1^{er} janvier 2022 et pour une bonne gestion de notre liste des membres, l'idéal serait que ces formalités se fassent en décembre 2021.
2. Vous cherchez un cardiologue ?
Je me permets de vous aiguiller vers le Dr Pascal LEFEBVRE (cardiologue), papa de Clémence, membre de notre club. Il consulte :
 - À l'Hôpital Civil Marie Curie à Lodelinsart.
 - À l'Hôpital Vésale à Montigny-Le-Tilleul.
 - À son cabinet privé rue du Vert Bois, 1367 à Montigny-le-Tilleul (071/47.12.46).

³ Président ou secrétaire.

3. Cotisations : le club accepte les paiements à l'aide des chèques Sport/ Culture de Sodexo, s'ils sont en cours de validité. Toutefois, le montant payé en chèque sera majoré de 3% (frais). Si le paiement est partiel, le solde pourra être versé sur le compte ALHOA BE53 3630 4479 5953.
4. Paiements échelonnés : pour éviter que les familles de plongeurs n'aient à déboursé en une fois une somme importante, le club et son CA ont mis en place un système de paiements échelonnés, sur simple demande. La procédure exacte sera précisée à qui le souhaite et restera confidentielle.
5. RGPD : un nouveau règlement européen en matière de protection des données à caractère personnel est d'application depuis le 25.05.2018. Il s'agit du règlement général sur la protection des données (RGPD) ou General Data Protection Regulation (GDPR), qui impose de nouvelles obligations à toutes les formes d'organisations et les contraint à prendre des mesures techniques et organisationnelles appropriées en matière de protection des données à caractère personnel.

Nous vous confirmons que le traitement de vos données à caractère personnel sera limité à ce qui est strictement nécessaire dans le cadre de nos intérêts légitimes. Par ailleurs, vous aurez à tout moment la possibilité de retirer votre consentement pour toute forme de communication à but informatif, le cas échéant.

Nous pouvons vous assurer que vos données à caractère personnel sont enregistrées de manière parfaitement sécurisée et ne sont traitées que dans le cadre de notre relation et de l'objet social de l'association.

Les règles applicables à notre Asbl sont disponibles sur le site internet www.alhoa.net sous le verbe « RGPD ».

Annexes :

- Le formulaire d'inscription pour 2022
- Matériel de plongée : les règles de bonne pratique